

2012-5287  
2013-05-22

## **CHEM EXPERTS ALGICIDE DESTRUCTEUR 40 %**

Détruit les algues dans l'eau des piscines  
SOLUTION

### **DOMESTIQUE**

**N° D'HOM 20683.07 L.P.A.**

GARANTIE:

Poly [(oxyéthylène (diméthylimino)  
éthylène-dichlorure de (diméthylimino) éthylène].....40%

**NON MOUSSEUX  
NON MÉTALLIQUE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

CONTENU NET: **500 mL à 10 L**

**RBF INTERNATIONAL LTÉE  
780, RUE NOBEL  
ST-JÉRÔME (QUÉBEC) CANADA J7Z 7A3  
1-450-438-4416**

### **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux s'il est ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**ÉLIMINATION** Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Recycle si possible ou éliminer conformément aux règlements locaux et provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre

anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administer un traitement symptomatique.

### **MODE D'EMPLOI**

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 100 mL de *CHEM EXPERTS ALGICIDE DESTRUCTEUR 40 %* par 10 000 L d'eau de piscine.
2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 35 mL de *CHEM EXPERTS ALGICIDE DESTRUCTEUR 40 %* par 10 000 L d'eau de piscine.
3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
4. Dans les eaux renfermant des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 150 mL de *CHEM EXPERTS ALGICIDE DESTRUCTEUR 40 %* par 10 000 L d'eau de piscine.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Toxique aux organismes aquatiques.